

Communiqué :
Dakar, le 14 septembre 2006

**Ouverture de la 4^{ème} réunion annuelle du FRATEL
sous la présidence de l'ANRT**

Sous la présidence de M. Mohamed BENCHAABOUN, Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT), le Réseau Francophone de la Régulation des Télécommunications (FRATEL) a ouvert, le jeudi 14 septembre 2006, sa 4^{ème} réunion annuelle à Dakar (Sénégal) sous le thème d'actualité «**Évolution des régimes de licence et régulation des ressources rares**».

Les travaux de cette 4^{ème} réunion, qui se tient après les réunions annuelles tenues à Bamako (2003), Fès (2004) et Paris (2005), et à laquelle participent une centaine de délégués représentant plus de vingt pays, ont été ouverts par Monsieur le Ministre des Postes et Télécommunications et des NTIC Sénégal, en présence de l'Ambassadeur du Maroc au Sénégal.

Dans son allocution d'ouverture (cf. l'intégralité du discours sur le site Web www.anrt.ma), M. BENCHAABOUN, qui préside le FRATEL depuis deux ans, a rappelé que l'action du FRATEL vise essentiellement à mettre en place un espace d'échanges de points de vues et d'expertises et de concertations entre des régulateurs qui, d'une part, partagent la langue française et, d'autre part, ont des approches de régulation plus au moins similaires. Il a par ailleurs donné un aperçu sur les activités du FRATEL durant l'exercice 2005 - 2006, marquée essentiellement par l'organisation d'un ensemble d'événements programmés lors de la réunion de Paris il y a une année, à l'instar du séminaire sur «l'interconnexion des réseaux et l'interopérabilité des services» organisé à Sofia (Bulgarie) en juin 2006.

La délégation marocaine a pu à cette occasion partager avec ses homologues francophones, la vision du Maroc pour la libéralisation et le développement du secteur des télécommunications dont la 1^{ère} phase a été achevée en juillet 2006 par l'octroi de trois licences de 3^{ème} génération et l'octroi, une année auparavant, de deux licences nouvelle génération, pour l'établissement de réseaux fixes de télécommunications, dont une licence pouvant offrir des services de mobilité restreinte. Cette licence place le Royaume en tant que 1^{er} pays africain à octroyer ce type de licences. Ces différents réseaux vont permettre au Maroc l'introduction de nouvelles technologies, utilisant essentiellement des technologies radioélectriques tels que le Wi-Max, CDMA et l'UMTS. Le déploiement de ces technologies n'a été rendu possible que grâce à une stratégie claire pour l'usage des fréquences marquée par la publication, en 2004, du 1^{er} plan national des fréquences, la mise en place au cours de cette année des mécanismes, en particulier financiers, pour le réaménagement du spectre et l'adoption de lignes directrices pour la gestion du spectre qui fixent des règles claires dans lesquelles les opérateurs marocains peuvent accéder à des fréquences nouvelles ou supplémentaires.

M. BENCHAABOUN a insisté sur le fait que le développement du secteur ne dépend pas de la seule introduction de nouveaux opérateurs, mais de la mise en place de leviers de régulation tels que la portabilité, le dégroupage, la sélection de transporteur, la déclaration des marchés pertinents et des opérateurs dominants. Tous ces leviers ont déjà été engagés au Maroc.

A propos du FRATEL :

Le FRATEL (www.fratel.org) a été créé le 28 octobre 2003 à Bamako par les organismes chargés de la régulation dans le secteur des télécommunications des pays ayant la langue française en partage. La création du FRATEL a été décidée lors d'un symposium des régulateurs francophones réunis à Paris en juin 2002. Le FRATEL vise à établir et à renforcer la collaboration et les échanges entre ses membres. Il a également pour mission de promouvoir l'échange d'informations, contribuer aux efforts de formation, coordonner la coopération entre ses membres, et participer à l'étude de toute question relative à la régulation des télécommunications. Chaque année, les membres du réseau se réunissent pour adopter un plan d'action qui décrit les activités décidées par le Réseau à réaliser l'année suivante.
